

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MAI 2016**

**APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION SUR LA MISE EN PLACE ET LE  
FONCTIONNEMENT D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE »CONCERNANT LES ECOLES  
PUBLIQUES DE CHATELNEUF ET ESSERTINES EN CHATELNEUF**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de convention entre les communes de Châtelneuf et d'Essertines en Châtelneuf sur la mise en place et le fonctionnement d'une entente intercommunale « concernant les écoles publiques de Châtelneuf et Essertines en Châtelneuf.

Il expose qu'il a été convenu ce qui suit :

- Considérant que les communes de Châtelneuf et Essertines en Châtelneuf souhaitent proposer sur leurs territoires une offre scolaire de qualité dans les domaines de l'école maternelle et de l'école primaire,
- Considérant que compte tenu que les effectifs de l'école publique de Châtelneuf sont en hausse pour les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018 et que ceux-ci ne permettent pas aux enfants de travailler dans des conditions optimales,
- et après avoir consulté les services de l'Académie, le corps enseignant et informé les représentants des parents d'élèves,
- il est décidé de fédérer par une convention, les écoles publiques de Châtelneuf et d'Essertines en Châtelneuf en une « entente intercommunale » (EI).

Entendu cet exposé et l'exposé fait sur l'article premier concernant les structures, l'article 2 concernant les services, l'article 3 sur les frais de fonctionnement et l'article 4 sur la durée et la révision de la convention, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de mise en fonctionnement de cette entente Intercommunale pour les rentrées 2016/2017 et 2017/2018, en notant que la convention sera révisée à la fin du premier trimestre de l'année 2017.

Le conseil Municipal approuve le contenu de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**TRAVAUX DE MENUISERIE POUR LA RENOVATION DE L ECOLE DE CHATELNEUF.  
DEMANDE D AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEVIS.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est en possession des devis des entreprises qui ont proposés leurs tarifs pour les travaux de menuiserie dans le cadre de la rénovation du bâtiment de l'école de Châtelneuf.

Après s'être fait présenter les 3 devis des entreprises intéressées, le conseil municipal a retenu le devis de la SARL ROBERT de Châtelneuf pour un montant de 18 779.00 € HT et 22 534.80 € TTC, TVA 3 755.80 € dans la mesure où le détail des propositions du devis correspond exactement aux travaux exigés, ainsi que le tarif adapté à notre budget prévisionnel au BP 2016.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la SARL ROBERT et toutes autres pièces s'y rapportant.

Le Maire,  
Nicolas SAUVINET